

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE**

**Du 20 juin 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes  
Route de Saint Mammès à Moret sur Loing - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne**

Étaient présents : Mme Véronique ALLPORT, M. Jacques BEL, Mme Maryse BERLINGER, Mme Claude BETORZ, Mme Anne BIRO, M. Alain BLANT, M. Bruno BOURASSIN, M. Stéphane BOUTROUX, M. Xavier BOZEC, M. Patrick BRISSON, Mme Claire BUREAU, M. Bruno CHEMINEAU, Mme Marie DUCLAU, M. Fabrice ETTORI, Mme Valérie EPIKMEN, M. Jean-Philippe FONTUGNE, Mme Valérie FOSSAY, M. Michel FOURNIER, Mme Elisabeth GEIGER-CHAUVET, Mme Anne GRAU, Mme Marielle GUIDOUX, M. Michel HAMON, M. Pascal HATTIER, Mme Catherine HERICHER, Mme Bénédicte HIPPEAU, M. Hervé JOCHMANS, M. Robert LAGORGETTE, M. Didier LIMOGES, M. Lionel LOEUILLLOT, M. Olivier LUSSON, M. Patrick MALIDOR, Mme Christine MALLAIS, M. Pascal MAROTTE, M. François MERCEY, Mme Véronique MOLIN, Mme Catherine PARADIS, M. Christian PAUWELS, M. François PETETIN, M. Michel PIMET, M. Jean-François PINARD, M. Michel PIRO, M. Christian RECOING, Mme Mireille ROOS, Mme Yvette ROUSSEAU, M. Patrick SEPTIERS, Mme Anne-Lise SERVAIS, Mme Françoise TANTET, Mme Patricia THALAMY, Mme Maud VERGER-MARCHAND, M. Patrick ZUBALOF ;

Étaient absents, représentés : M. Michel BENARD représenté par M. Alain BLANT, M. Hervé BERARD représenté par M. Robert LAGORGETTE, M. Patrick BILLARD représenté par M. Alain FOURNIER, M. Marc COUTAN représenté par M. Bruno BOURASSIN, Mme Céline DUBIEF représentée par Mme Maryse BERLINGER, Mme Christine EL RODY représentée par Mme Valérie EPIKMEN, Mme Magali KOCHANNEK représentée par Mme Bénédicte HIPPEAU, M. Patrick LANCELIN représenté par Mme Yvette ROUSSEAU, M. Cedrix LE TOUCHE représenté par M. Pascal HATTIER, M. David MAAZA représenté par M. Jean-Philippe FONTUGNE, M. Serge MAISONNIAL représenté par Mme Véronique ALLPORT, M. Michel PERROT représenté par M. Jacques BEL, M. Jacques PIQUEREZ représenté par M. Lionel LOEUILLLOT, M. Philippe PRETRE représenté par Mme Claire BUREAU, Mme Lucie SCHNYDER-LIMOGES représentée par Mme Maud VERGER MARCHAND, Mme Fabienne VERNEL-WESOLOWSKI représentée par M. Bruno CHEMINEAU ;

Étaient absents : Mme Mélanie CORNABE, Mme Sonya DA ROCHA, Mme Fatima DIAS, Mme Ana-Maria DOMINGUES, Mme Dominique JACQUOT, M. Henri JOSEPH, Mme Maguelonne LENORMAND, M. Jean-Claude PELLETIER, M. Luc PERISSET ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la réunion : Madame POTIER, Messieurs COLAS et TESSOT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la désignation de Madame Yvette ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**INFORMATIONS – COMMUNICATIONS**

M. le Maire ouvre la séance par un point sur le stationnement autour de la gare de la commune déléguée de Veneux-les-Sablons, et rappelle qu'il y a une zone payante et une zone bleue, avec un macaron pour les riverains et certaines professions telles que les professions médicales. Il mentionne de bons retours de la part des commerçants et des riverains qui retrouvent des places de stationnement. Néanmoins des réajustements seront nécessaires du fait de stationnements gênants qui se sont déplacés.

Sport :

- Le 5 mai 2018, la Fête du sport a rencontré un franc succès. M. le Maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles pour le bon déroulement de cette animation,
- Le Challenge du Loup, organisé le 6 mai 2018 à Montarlot, a été une réussite,
- Un groupe de travail autour du sport se tiendra en mairie d'Ecuelles le 4 juillet.

Scolaire :

- L'inspection académique a donné son accord pour les changements d'horaires des écoles à compter de la rentrée de septembre 2018.  
Des appels d'offres sont en cours pour la restauration scolaire.
- Une séance plénière du Conseil municipal des jeunes s'est déroulée il y a quelques jours et Monsieur le Maire a constaté un vrai engouement de la part des jeunes conseillers.

#### Urbanisme :

- Une rencontre est prévue avec la Chambre de l'agriculture au sujet du PLU. Une réunion publique sera fixée en septembre ou octobre pour la présentation des zonages.
- Concernant le Site Patrimonial Remarquable (SPR), les recensements de données et la détermination des critères pour établir le périmètre sont encore à l'étude.

#### Administration Générale :

- 653 titres d'identité et de passeports ont été délivrés par la commune de Moret-Loing-et-Orvanne sur une période de 11 semaines.  
Les demandes proviennent à 40 % d'habitants de Moret-Loing-et-Orvanne, 40% de la Communauté de Communes, 18% du département de Seine-et-Marne et 2% hors département.

#### Culture et Patrimoine :

- Les travaux de la médiathèque se poursuivent,
- Durant le mois de juin et juillet, seront organisés la fête de la musique, des expos et autres concerts,
- La route Sisley et d'autres routes impressionnistes ont été inscrites à L'itinéraire Européen du patrimoine, cela correspond au 32<sup>ème</sup> site inscrit au niveau européen,
- Les Journées du Patrimoine se tiendront les 15 et 16 septembre 2018,
- Un festival départemental du patrimoine est programmé à Moret-sur-Loing à l'été 2019,
- La vente des Moulins Provencher et Graciot, prévue par délibération n° 2017-07-18 en date du 8 décembre 2017, ne sera certainement pas réalisée du fait que le futur acquéreur rencontre de graves problèmes familiaux et de santé.

#### Transport :

- Concernant la gare routière : les retours d'informations concernant les câbles de puissance découverts durant les travaux sur le site sont toujours en attente de réception.

#### Travaux :

- Quelques travaux intérieurs sur le sas de l'église de la commune déléguée de Moret-sur-Loing sont encore à terminer, et l'éclairage extérieur a été remis en place,
- L'église de Veneux-les Sablons : toujours pas de décision du tribunal,
- Les travaux du gymnase de la commune déléguée de Moret-sur-Loing se terminent et le gymnase sera opérationnel pour septembre 2018.

#### Environnement :

- Des réunions pour l'agenda 21 sont à venir prochainement.

#### Social :

- Un sondage a été lancé auprès des plus de 70 ans afin de connaître leurs attentes en matière d'animations communales.
- Il est prévu de mettre en place la « semaine bleue » en octobre 2018.

#### Ressources Humaines :

- Monsieur le Maire rappelle que le barbecue annuel avec l'ensemble du personnel et des élus se tiendra le mercredi 27 juin.

#### Voirie :

- Les appels d'offres sont en cours,
- Le Conseil Départemental va intervenir sur l'Avenue de Fontainebleau à Veneux-Les Sablons et sur le pont de Moret-sur-Loing à partir du 16 juillet. Cela conduira à un blocage du pont durant une dizaine de jours à partir du 16 juillet. Une intervention est également prévue pour le tapis d'enrobés rue de l'Eglise et rue de Grez, et le changement des branchements en plombs sur la rue de l'Eglise.

#### Communauté de Communes Moret Seine et Loing :

- Le 27 mai 2018, la Foulée de Moret Seine et Loing a rassemblé 468 participants, ce qui représente un nouveau record d'affluence,
- Le permis de construire pour la piscine de Moret devrait être donné dans les prochains jours.

#### Moret-sur-Loing :

- La fête de la musique sera organisée dimanche 24 juin et un apéritif sera proposé au Pré de Pins à partir de 12h00,
- Les soirées musicales se dérouleront entre mi-juillet et mi-août,
- Une séance de cinéma en plein air et un vide grenier seront planifiés au mois d'août,
- Le vendredi 7 septembre 2018 se déroulera la fête foraine et un feu d'artifice sera prévu en fin de soirée,
- A partir du 1<sup>er</sup> juillet une animation sportive intitulée MLO Tonic sera proposée tous les dimanches à 10h30 sur la Place de l'Hôtel de Ville,

- Un concert à l'église de Moret-sur-Loing aura lieu le samedi 23 juin 2018 à 20h30.
- Le samedi 8 septembre sera organisé le Forum des Associations.

#### Veneux-Les Sablons :

- Coupe du Monde de Football : une retransmission sur écran géant des matchs de l'équipe de France est proposée à la Maison des Associations,
- Le 13 juillet, un pique-nique républicain se déroulera dans le cadre du jumelage avec des amis européens,
- Les samedi 1<sup>er</sup> septembre et dimanche 2 septembre se tiendra la Biennale du nu.
- Les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 septembre aura lieu la Foire aux fromages et aux vins,
- Le samedi 8 septembre sera organisé le Forum des Associations.

#### Ecuelles :

- Le jeudi 21 juin se tiendra Place de l'église la fête de la musique organisée par Atout café,
- Le samedi 23 juin aura lieu la Fête de la Saint Jean organisée par l'ADSCE,
- Le dimanche 24 juin se déroulera le gala de gymnastique,
- Les samedi 30 juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet, le Cercle des cultures du mondes proposera une démonstration de chants et d'activité théâtrale.
- Un stage de danse au mois d'août sera organisé par l'association de danse d'Ecuelles.
- Le samedi 8 septembre sera organisé le Forum des Associations.

#### Montarlot :

- Le 30 juin sera proposée une démonstration de cirque, slam et jam,
- Le 1<sup>er</sup> juillet, des ateliers pour petits et grands seront organisé et un concert se tiendra à partir de 18 heures.

#### Episy :

- le 25 août sera organisé un vide-grenier.

-----Mme Grau demande si la cave de l'école centrale pourrait être visitée lors des Fêtes du Patrimoine.

-----M. Septiers répond par la négative du fait que les travaux ne sont pas terminés.

#### Décisions :

Les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire depuis le dernier conseil municipal sont les suivantes :

23-2018	11/04/2018	Décision portant attribution du marché de fournitures administratives - Lot 1 Petites fournitures de bureau
24-2018	11/04/2018	Décision portant attribution du marché de fournitures administratives - Lot 2 Papier impression et enveloppes
25-2018	11/04/2018	Décision portant attribution du marché de fournitures administratives - Lot 3 Sous-chemises et chemises (réservé aux ESAT et EA)
26-2018	24/04/2018	Décision portant approbation n°1 relatif au marché de restauration de la façade occidentale de l'Eglise avec accessibilité handicapés - Lot 2
27-2018	24/04/2018	Décision portant approbation n°1 relatif au marché de restauration de la façade occidentale de l'Eglise avec accessibilité handicapés - Lot 1
28-2018	27/04/2018	Décision portant sur l'occupation du domaine public pour les terrasses d'été
29-2018	02/05/2018	Décision bail commercial Aubine Véolia
30-2018	17/05/2018	Décision portant sur le don d'un canapé à la commune de Moret-Loing-et-Orvanne à destination de la bibliothèque de Veneux les Sablons
31-2018	17/05/2018	Décision portant sur un avenant à la ligne de trésorerie
32-2018	28/05/2018	Décision portant sur un avenant de convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
33-2018	29/05/2018	Décision portant sur travaux de voirie commune déléguée de Veneux-Les Sablons

**ORDRE DU JOUR**

## 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018.

----- Madame Epikmen et Mme Grau observent qu'une de leurs interventions respectives n'apparaît pas dans le compte-rendu. Monsieur le Maire répond à Madame Grau que, puisqu'elle l'avait signalé par mail, la modification a été apportée. Il précise à Madame Epikmen que toutes les interventions ne sont pas automatiquement reportées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018.**

ONT VOTE :

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

## 1bis – MOTION CONTRE LA DESTRUCTION DES BARRAGES SUR LE LOING A MORET-SUR-LOING

Monsieur le Maire explique que la directive européenne « renaturation des rivières » consiste à remettre à l'état naturel les cours d'eau, à enlever les obstacles pour permettre aux poissons de remonter le cours des rivières.

Dans de très nombreuses communes de France, cette directive suscite des craintes et un rejet.

En 2012, le Loing a fait l'objet d'une étude faisant ressortir 3 solutions pour Moret sur Loing qui sont :

- 1) l'arasement des vannages qui diminuerait de 60 cm le niveau de la rivière,
- 2) la création d'un bras de contournement,
- 3) la réalisation de passes à poissons.

En 2016, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Loing, les élus morétains et les représentants des administrations ont opté pour une passe à poissons et nous pensions que ce sujet semblait clos.

Lors de la réunion du Comité de Pilotage du 19 mars 2018 (compte rendu mai 2018), la représentante de Natura 2000 - la Fédération de pêche, a demandé à réintégrer l'arasement des vannages dans les possibilités.

Les élus morétains et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Loing s'y sont fermement opposés et nous sommes toujours dans l'attente de la position des administrations.

Afin d'afficher la détermination des élus de Moret-Loing-Et-Orvanne dans les discussions à venir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- ✓ de préserver le patrimoine immortalisé par Alfred Sisley labellisé par les itinéraires européens du patrimoine,
- ✓ de ne pas mettre en péril les fondations des bâtiments qui seraient touchés par une baisse de 60 cm du niveau du Loing,
- ✓ de garder le charme du site de Moret sur Loing connu au-delà de nos frontières,
- ✓ de s'opposer à la destruction des ouvrages sur le Loing à Moret sur Loing,
- ✓ de proposer la création d'une passe à poissons qui coûtera nettement moins cher et n'abîmera pas le site.

----- Madame Epikmen demande qui décide de l'arasement des vannages et met en doute le pouvoir de décision de la représentante de Natura 2000 qui n'est qu'une salariée.

----- Monsieur le Maire répond que la décision revient au Comité de Pilotage. La représentante de Natura 2000 est seulement citée parce que c'est elle qui a remis d'actualité le sujet de l'arasement des vannages alors décidé en 2012.

----- Madame Epikmen aurait aimé un argumentaire détaillé des propositions faites pour mieux se rendre compte du rendu final.

----- Monsieur le Maire indique que cela a été décidé en 2012, que l'on ne va pas revenir sur cette décision. Par ailleurs, le document d'objectifs est consultable au Syndicat.

----- Monsieur Mercey questionne sur la provenance de cette mesure de « renaturation des rivières ».

----- Monsieur le Maire précise que c'est une directive européenne.

----- Madame Grau souhaite connaître la raison de la non mise en place de cette mesure depuis 2012.

----- Monsieur Septiers explicite que plusieurs relances ont été réalisées mais que cela a apparemment pris plus de temps que prévu.

----- Madame Duclau intervient et indique que plusieurs études n'ont pas été menées jusqu'au bout comme par exemple une étude géothermique et précise qu'un complément d'étude serait pris en charge à 100% par l'Agence de l'Eau.

----- Monsieur Septiers lui rappelle que l'Agence de l'Eau c'est de l'argent public.

Mme DUCLAU, intéressée, ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions ci-dessus émises par Monsieur le Maire contre la destruction des barrages sur le Loing à Moret-sur-Loing.**

**ONT VOTE :**

Pour : 58

Contre : 1 (Monsieur MERCEY),

Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

## **2 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DES MAISONS DU BORNAGE**

Considérant le vote en conseil syndical des Maisons du Bornage, le 13 avril dernier, de nouveaux statuts ayant pour objet de recadrer les missions du Syndicat uniquement sur la gestion de son patrimoine existant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce jusqu'à l'extinction prévue du syndicat au 31 décembre 2029.

Il est donc proposé d'approuver ces nouveaux statuts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat des Maisons du Bornage.**

## **3 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ECUELLES AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Alain GIRAULT, démissionnaire, était délégué titulaire au sein :

- du SIA Ecuelles, Moret, Saint-Mammès et Veneux,
- et du Comité Syndical du SIDASS Moret Seine et Loing pour la compétence SPANC.

Aussi, considérant la nécessité de le remplacer, sur proposition du maire délégué d'Ecuelles, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- désigner Monsieur Christian PAUWELS, comme délégué titulaire au sein du SIA Ecuelles, Moret, Saint-Mammès et Veneux et au sein du Comité Syndical du SIDASS Moret Seine et Loing pour la compétence SPANC, en remplacement de Monsieur Alain GIRAULT.

----- Madame Grau s'oppose à cette décision et souligne que cette place devrait revenir à l'opposition d'Ecuelles.

----- Monsieur Fontugne précise que son choix respecte la liste portée précédemment par Monsieur Girault aux élections de 2014.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Christian Pauwels en qualité de délégué titulaire au sein du SIA Ecuelles, Moret, Saint-Mammès et Veneux et au sein du SIDASS Moret Seine et Loing pour la compétence Spanc.**

**ONT VOTE :**

Pour : 65

Contre : 1 (Madame GRAU),

Abstention : 0

## **4 – RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DSP EAU – COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS**

En l'absence de Monsieur Bénard, Monsieur Septiers présente le mémoire et rappelle que conformément à l'article L1411.3 du CGCT, il est prévu que le délégataire d'une DSP produise avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport, présenté le 11 juin 2018 à la commission consultative des services publics, a recueilli un avis favorable.

Pour rappel, sur une population de 4 930 habitants (commune déléguée de Veneux-Les Sablons), le volume acheté s'élève à 329 306 m3 d'eau pour un volume consommé de 220 191 m3 soit un rendement du réseau de distribution qui s'élève à 66,9 %. Le prix du service au 1<sup>er</sup> janvier 2018 hors abonnement est de 2,11 € TTC du m3 pour 120 m3.

Le Rapport du délégataire est consultable à l'accueil de la Commune déléguée de Veneux-les Sablons.

Il est proposé que le Conseil Municipal en prenne acte.

----- Madame Grau intervient et s'interroge sur la raison pour laquelle la commune déléguée de Veneux-Les Sablons n'adhère pas au SIDASS ou au SIDAU.

----- Monsieur Septiers répond que l'adhésion au SIDASS est déjà effective et qu'il existe encore les DSP mises en place l'an passé.

----- Monsieur Mercey fait remarquer que l'objectif fixé à 85% est faussé car le rendement de l'eau a baissé.

----- Monsieur Septiers indique qu'une intervention auprès de délégataire a été entreprise pour obtenir des explications.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2017 DSP Eau concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.**

#### **5 – RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DSP ASSAINISSEMENT – COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS**

En l'absence de Monsieur Bénard, Monsieur Septiers présente le mémoire et rappelle que conformément à l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que le délégataire d'une délégation de Service Public produise avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport, présenté pour avis le 11 juin 2018 à la commission consultative des services publics, a recueilli un avis favorable.

Pour rappel l'assiette de la redevance prend en compte un volume de 200 779 m3 avec un prix du service assainissement hors abonnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 2,30 € TTC au m3 pour une facture moyenne de 120m3.

Le Rapport du délégataire est consultable à l'accueil de la Commune déléguée de Veneux-les Sablons.

Il est proposé que le Conseil Municipal en prenne acte.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2017 DSP Assainissement concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.**

#### **6 – RAPPORT D'ACTIVITE 2017 PPP EP – COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS**

En l'absence de Monsieur Bénard, Monsieur Septiers présente le mémoire et rappelle que conformément à l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que l'exploitant d'un contrat de partenariat public privé produise avant le 1<sup>er</sup> juin au partenaire personne morale de droit public un rapport d'activité retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de ce contrat. Ce rapport, soumis le 11 juin 2018 à la commission consultative des services publics, a recueilli un avis favorable.

A noter que conformément à l'avenant 4, les 30 points lumineux prévus initialement au contrat mais non renouvelés en raison de la construction du parc relais ainsi que l'armoire de commande 20 ont été sortis du contrat. D'autre part 12 points lumineux non prévus au contrat initial ont été ajoutés et concernent la rue des Bois de Varennes qui a été rétrocédée au domaine public communal. Le total de la gestion porte donc sur 988 points lumineux contre 1006 points lumineux à l'origine et sur 26 armoires contre 27 à l'origine.

Le Rapport de l'exploitant est consultable à l'accueil de la Commune déléguée de Veneux-les Sablons.

Il est proposé que le Conseil Municipal en prenne acte.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2017 PPP EP concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.**

#### **7 – COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET EAU**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal et retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Ainsi, le tableau récapitulatif fait apparaître le total des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par section du budget eau ville de Moret-Loing-et-Orvanne ainsi que les résultats de clôture de l'année 2017.

Ces chiffres sont en concordance avec ceux du compte administratif 2017.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	28 977,31	95 513,17	124 490,48
Dépenses	28 506,68	258 962,80	287 469,48
Résultats 2017	470,63	-163 449,63	-162 979,00
Résultats reportés 2016	198 050,37	21 956,46	220 006,83
<b>Résultats de clôture 2017</b>	<b>198 521,00</b>	<b>-141 493,17</b>	<b>57 027,83</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2017 du Budget Eau de la ville de Moret-Loing-et-Orvanne.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget Eau de la ville de Moret-Loing-et-Orvanne (commune déléguée de Veneux-les-Sablons).**

#### **8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET EAU**

Monsieur le Maire tient tout d'abord à remercier l'ensemble du personnel qui a travaillé sur l'élaboration des comptes administratifs car le bilan est plus que satisfaisant, les prévisions étant très proches des résultats obtenus.

L'exercice budgétaire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Toutefois, le décret n°80-739 du 15 septembre 1980 prolonge la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2018 pour les seules opérations de la section de fonctionnement ainsi que pour les opérations d'ordre budgétaire.

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise en effet que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire, après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'arrêté des comptes permet de déterminer d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Ainsi, le tableau récapitulatif fait apparaître le total des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par section du budget eau Moret-Loing-et-Orvanne ainsi que les résultats de clôture de l'année 2017.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	28 977,31	95 513,17	124 490,48
Dépenses	28 506,68	258 962,80	287 469,48
Résultat 2017	470,63	-163 449,63	-162 979,00
Résultat reporté 2016	198 050,37	21 956,46	220 006,83
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>198 521,00</b>	<b>-141 493,17</b>	<b>57 027,83</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget eau de la ville de Moret-Loing-et-Orvanne.

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.  
Monsieur Limoges fait procéder aux votes.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 Budget Eau de la ville de Moret-Loing-et-Orvanne (commune déléguée de Veneux-les-Sablons).**

#### **9 – COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal et retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Ainsi, le tableau récapitulatif fait apparaître le total des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par section du budget assainissement de Veneux-Les Sablons ainsi que les résultats de clôture de l'année 2017.

Ces chiffres sont en concordance avec ceux du Compte Administratif 2017. Pour mémoire la compétence assainissement de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 compétence SIDASS.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 119 861,39	138 993,89	1 258 855,28
Dépenses	973 085,70	206 848,28	1 179 933,98
Résultat 2017	146 775,69	-67 854,39	78 921,30
Résultat reporté 2016	133 527,49	-6247,08	127 280,41
Résultat de clôture 2017	280 303,18	-74 101,47	206 201,71

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2017 du budget assainissement de la ville de Veneux-Les Sablons.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 Budget Assainissement concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.**

#### **10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'exercice budgétaire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Toutefois, le décret n°80-739 du 15 septembre 1980 prolonge la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2018 pour les seules opérations de la section de fonctionnement ainsi que pour les opérations d'ordre budgétaire.

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise en effet que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'arrêté des comptes permet de déterminer d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Ainsi, le tableau récapitulatif fait apparaître le total des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par section du budget assainissement Veneux-Les Sablons ainsi que les résultats de clôture de l'année 2017. Pour rappel, la compétence assainissement pour la commune déléguée de Veneux-Les Sablons est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 compétence SIDASS.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 119 861,39	138 993,89	1 258 855,28
Dépenses	973 085,70	206 848,28	1 179 933,98
Résultat 2017	146 775,69	-67 854,39	78 921,30
Résultat reporté 2016	133 527,49	-6 247,08	127 280,41
Résultat de clôture 2017	280 303,18	-74 101,47	206 201,71

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.*

*Monsieur Limoges fait procéder aux votes.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 Budget Assainissement concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.**

#### **11 – COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal et retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Le total des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par section du budget Ville Moret-Loing-et-Orvanne ainsi que le résultat de l'exercice 2017 du Compte de Gestion sont en concordance avec ceux du Compte Administratif 2017.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif faisant apparaître le total des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par section du budget Ville Moret-Loing-et-Orvanne ainsi que les résultats de clôture de l'année 2017.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	4 473 656,18	13 781 640,63	18 255 296,81
Dépenses	5 587 083,99	12 377 042,78	17 964 126,77
<b>Résultat Exercice 2017</b>	<b>- 1 113 427,81</b>	<b>1 404 597,85</b>	<b>291 170,04</b>
Résultat reporté 2016	136 774,38	2 009 679,80	2 146 454,18
<b>Résultat de Clôture 2017</b>	<b>- 976 653,43</b>	<b>3 414 277,65</b>	<b>2 437 624,22</b>

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2017 du budget Ville de Moret-Loing-et-Orvanne.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte de Gestion 2017 du budget Ville de Moret-Loing-et-Orvanne.**

ONT VOTE :

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

## 12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET VILLE

L'exercice budgétaire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 prolonge la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2018 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordre budgétaire.

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise en effet que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, **le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.**

L'arrêté des comptes permet de déterminer d'une part le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif faisant apparaître le total des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par section du budget Ville Moret-Loing-et-Orvanne ainsi que les résultats de clôture de l'année 2017.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	4 473 656,18	13 781 640,63	18 255 296,81
Dépenses	5 587 083,99	12 377 042,78	17 964 126,77
<b>Résultat Exercice 2017</b>	<b>- 1 113 427,81</b>	<b>1 404 597,85</b>	<b>291 170,04</b>
Résultat reporté 2016	136 774,38	2 009 679,80	2 146 454,18
<b>Résultat de Clôture 2017</b>	<b>- 976 653,43</b>	<b>3 414 277,65</b>	<b>2 437 624,22</b>

Monsieur le Maire commente le compte administratif et explique les ratios financiers :

- Le taux d'épargne brut est de 14.66
- Le remboursement de la dette en année est de 6.82

En Fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses est de 96 %.

Sur le chapitre 60, le taux n'est que de 90 % de réalisé dû en partie au non-paiement de deux mois de factures en raison de la fermeture de la Trésorerie de Moret et de notre rattachement à celle de Montereau.

Le taux de réalisation des recettes est de 100 %.

Sur la Dotation Globale de Fonctionnement, il est enregistré une augmentation de 145 000 € mais une baisse des droits de mutation de 160 000 €.

En Investissement, Monsieur le Maire explicite que les dépenses n'ont été réalisés qu'à hauteur de 65 % environ, notamment le compte 21318 (construction Médiathèque et Pôle Médical, gymnase Moret, l'église de Moret...), le compte 2152 avec des travaux de voirie non réalisés, le 21538, travaux d'enfouissement sur la commune déléguée d'Ecuelles non terminés...

Quant aux recettes, le versement des subventions étant lié aux dépenses, elles sont inférieures aux prévisions sauf la taxe d'aménagement augmentée de 100 000 €.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 du budget Ville Moret Loing et Orvanne.

----- Monsieur Mercey tient à féliciter les agents et les élus pour le travail effectué avec brio, malgré les difficultés rencontrées.  
 ----- Madame Epikmen constate qu'il y a une différence par rapport au budget et que soit le budget prévisionnel a été mal fait et surestimé soit les factures restant à payer n'ont pas été incluses.  
 ----- Monsieur le Maire explique d'une part que la perception a demandé, à partir de novembre, que les factures ne leur soient plus envoyées faute de personnel suffisant, d'autre part que les subventions sont perçues avec décalage, il faut d'abord payer les factures grâce à l'emprunt pour ensuite percevoir les subventions afférentes.

Monsieur le Maire, ne prend pas part au vote et quitte la salle.  
 Monsieur Limoges fait procéder aux votes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte Administratif 2017 du Budget Ville de Moret-Loing-et-Orvanne.**

**ONT VOTE :**

Pour : 58  
 Contre : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET)  
 Abstention : 1 (Monsieur MERCEY)

### 13 – APPROBATION DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR)

La Région Ile de France permet aux communes de financer dans une enveloppe maximum de 2 millions € HT des opérations d'aménagement d'espaces public ou de sites dédiés à la culture, aux sports et loisirs ou à l'amélioration de circulation douce et de bénéficier de 50 % de subventionnement. Les opérations ci-dessous présentées seront soumises à une vérification par les services régionaux avant présentation à la commission d'examen des dossiers CAR.

Pour la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, les diverses opérations d'aménagement dont le montant s'élève à 1 812 878 € HT soit 2 175 453,60 € TTC sont les suivantes :

Opérations	Montant HT	Subventions CD 77	Solde net HT
<b>Aménagement (réalisation ou amélioration d'équipements ou espaces publics)</b>			
Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville (Lieu du Marché et de la rue des Granges – Moret-sur-Loing	413 000 €		413 000 €
Acquisition et aménagement d'un parking Quai du Canal – Maison éclusière (commerce, vélo route, tourisme)-Moret-sur-Loing	216 000 €		216 000 €
Remplacement des fenêtres du Groupe scolaire Les Columières et de l'école maternelle du Donjon - Moret-sur-Loing et remplacement des fenêtres groupe scolaire Alexandre Chevrier –ancienne salle des fêtes A Chevrier- Maison des Associations et salle du conseil-Veneux-Les Sablons	272 613 €		272 613 €
Réhabilitation du Conservatoire de Musique (Ravalement) – Veneux les Sablons	80 000 €		80 000 €
<b>Culture, sports et loisirs (réalisation d'équipements de proximité répondant aux besoins des populations locales)</b>			
Travaux de réfection de la salle des fêtes Roland Dagnaud - Moret-sur-Loing	240 720 €	73 440 €	167 280 €
Travaux de réfection et valorisation du Centre d'Activités Communales –Moret-sur-Loing	212 400 €	64 800 €	147 600 €
Aménagement des Aires de jeux d'enfants au Champs de Mars et à l'école Maternelle du Donjon - Moret-sur-Loing	14 650 €		14 650 €
Réfection des courts extérieurs et intérieurs et de la toiture des tennis couverts - Veneux-Les Sablons et réfection des tennis-Ecuellen	263 495 €		263 495 €
<b>Mobilité (projets favorisant les circulations douces)</b>			
Acquisition et création d'une circulation douce Quai du Canal proche Médiathèque - Ecuellen	100 000 €		100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 812 878 €</b>	<b>138 240 €</b>	<b>1 674 638 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Contrat d'Aménagement Régional.**

### 14 – CESSION DE 2 LOGEMENTS SITUES SUR LA COMMUNE DELEGUEE D'EPISY

Monsieur Limoges explique que les dépenses d'entretien et de gros entretien de la maison divisée en 2 logements situés 50 Grande Rue et 1 Route de Villecerf à Episy seraient trop importantes et hors de proportion avec les ressources d'exploitation que la commune pourrait disposer, et qu'il est envisagé de vendre cette maison.

Considérant que ce bien est affecté et classé dans le domaine privé de la commune, l'avis des domaines en date du 17 novembre 2017 l'a estimé à 235 000 € avec une marge de 10 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- ✓ De l'autoriser à vendre la maison divisée en 2 logements situés 50, Grande Rue et 1 route de Villecerf à Episy qui relève d'une seule parcelle cadastrée A 136 d'une contenance de 1 913 m<sup>2</sup>,
- ✓ D'acter que la cession de la maison avec ces 2 logements situés 50, Grande Rue et 1 route de Villecerf à Episy s'élève dans son ensemble à 200 000 €,
- ✓ D'acter que si la cession devait se faire en deux lots, le lot A situé 50 Grande rue aurait un prix fixé à 80 000 €, le lot B situé 1 Route de Villecerf à 120 000 €,
- ✓ D'acter que l'acquéreur devra s'honorer des frais notariés,
- ✓ De l'autoriser à signer tout document se rapportant à ces opérations et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette vente notamment les frais de géomètres.

----- Monsieur Mercey souhaite savoir si le principe de vente se fait aux enchères ou de gré à gré car le prix de vente est en-dessous de l'estimation des Domaines.

----- Monsieur le Maire explique que la vente se déroulera de gré à gré et qu'une marge de 10% est acceptée par les Domaines.

----- Monsieur Limoges précise que le locataire actuel de l'un des deux logements a été sollicité pour savoir s'il souhaitait acquérir le bien.

Monsieur Lancelin, intéressé, ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions émises ci-dessus par Monsieur le Maire relatives à la cession de 2 logements situés sur la commune déléguée d'Episy.**

#### **15 – CIG VERSAILLES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : DEMATERIALISATION DES PROCEDURES POUR LA PERIODE 2019-2022**

Monsieur Limoges informe les membres du Conseil que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France en collaboration avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne initie un groupement de commandes visant à permettre aux collectivités d'accéder à des plateformes de dématérialisation des procédures de marchés publics et des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols ainsi que la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les marchés publics et à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour les autorisations d'urbanisme, la dématérialisation des procédures devra être effective.

Les pétitionnaires auront la possibilité de saisir par voie électronique les communes pour la transmission des dossiers d'autorisation d'urbanisme (Cu, DP, permis) ainsi que les DIA.

Les collectivités auront l'obligation de proposer une solution dématérialisée pour la transmission des dossiers. Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes et de désigner le CIG de Grande Couronne coordonnateur du groupement l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention. Le coût d'adhésion à ce groupement de commandes est de 167 euros la première année puis 43 euros les années suivantes.

----- Monsieur Mercey souhaite connaître le gain de temps, de papiers, que ces nouvelles procédures représenteraient.

----- Monsieur Limoges répond que le gain ne peut être connu précisément à ce jour et que les démarches seront beaucoup plus rapides pour les usagers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes prévu pour la dématérialisation des procédures détaillées ci-dessus et désigne le CIG de la Grande Couronne en qualité de coordonnateur de ce groupement.**

#### **16 – SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDES : MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018 - 2022**

Lors du conseil municipal du 7 mars 2018, une délibération a été votée pour adhérer à un groupement de commandes piloté par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) en retenant une formule B qui en plus de la maintenance classique des 1670 points lumineux des 4 communes déléguées (Veneux-Les Sablons étant hors périmètre du fait du PPP Eclairage Public) prévoyait des travaux d'investissements dans une limite annuelle de 95 000 € TTC soit 57 € par foyer lumineux.

La majorité des communes pour des raisons financières ont adhéré en mars dernier au groupement de commande avec la formule A qui prévoyait juste une maintenance de l'éclairage public mais pas de travaux d'investissement et qui ne rendait pas le titulaire du marché comme un chargé d'exploitation.

Or, au regard des obligations environnementales, au regard de la vétusté du parc constaté dans de nombreuses communes qui ont un impact sur la facture énergétique des communes, le SDESM a préféré arrêter ce groupement de commandes reposant sur ces deux formules A et B et prévoir une seule formule imposant au titulaire du marché en charge de l'exploitation, la maintenance mais aussi la réalisation d'un programme d'investissement.

Il est donc proposé de reconduire pour Moret-Loing-et-Orvanne l'adhésion à ce groupement de commandes qui devrait permettre de retenir un candidat pour la fin septembre.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la reconduction pour Moret-Loing-et-Orvanne de l'adhésion au groupement de commandes piloté par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.**

#### **17 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur Bel rappelle que, le 12 février 2015, le Conseil Municipal par sa délibération n° 2015-02-03 a approuvé le principe d'aménagement par l'implantation d'équipements d'une Médiathèque, d'un Pôle Médical et d'un Parc Public sur le site de la céramique.

Par délibération n°2018-01-07 en date du 18 janvier 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de solliciter auprès de l'Etat (DRAC) ou auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter un soutien financier au projet.

Et afin de faciliter la prise en compte du dossier de demande de subvention, il conviendrait de modifier la 2<sup>ème</sup> délibération susvisée avec les éléments suivants :

- ✓ L'amplitude horaire d'ouvertures au public est de 23 H 30 hebdomadaires (en lieu et place des 14 H 30 actuelles pour la bibliothèque d'Ecuelles et de 13 H 45 pour la bibliothèque de Moret-sur-Loing) qui prévoient :
  - Une fermeture hebdomadaire le lundi,
  - Des fermetures tardives, jusqu'à 20 H 00 les vendredis et samedis, durant la saison haute (du 01/05 au 30/09),
  - Une journée d'ouverture en continu le samedi durant la saison basse (du 01/10 au 30/04).
  
- ✓ Le coût total prévisionnel des charges (6 agents équivalents à 3,29 emplois à temps plein, fluides, programmations culturelles, moyens de transport de personnes et de portage à domicile, etc...) inhérentes aux nouveaux horaires d'ouvertures au public de la future médiathèque, pour 5 ans, est de 1 148 442,71 € et détaillé comme ci-après :
  - 2018 : 37 089,60 € (novembre-décembre)
  - 2019 : 224 747,26 €
  - 2020 : 227 439,92 €
  - 2021 : 230 097,23 €
  - 2022 : 232 793,57 €
  - 2023 : 196 275,13 € (janvier-octobre)
  
- ✓ La mise en œuvre débiterait vers novembre 2018.

Considérant les subventions représentant entre 50% et 80% des charges que la DRAC ou tout autre organisme sont susceptibles d'allouer à la Collectivité sur le créneau d'extension de 7 H 45 par semaine, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- ✓ Solliciter auprès de l'Etat (DRAC) et auprès de tout organisme susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération,
- ✓ Dire que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites aux différents articles correspondant du budget communal,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'extension des horaires d'ouverture au public de la future médiathèque.**

#### **18 – DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE, DE LA FUTURE MEDIATHEQUE, DU PARC PUBLIC JOUXTANT LA FUTURE MEDIATHEQUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE D'ECUELLES, ET DE LA MEDIATHEQUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS**

Monsieur Bel indique que l'aménagement du site de la médiathèque à Ecuelles va se terminer. Il est proposé de donner des noms aux voies et espaces créés.

Il a paru, tout d'abord, essentiel d'ancrer le quartier nouvellement créé dans le passé industriel d'Ecuelles, et notamment à l'usine de la Céramique qui fabriquait les carreaux émaillés du métro parisien, des briques, des éléments décoratifs. Cette usine a marqué l'histoire des habitants d'Ecuelles sur huit décennies jusqu'à sa fermeture en 1992. Le site de la médiathèque et du pôle médical, les éventuels développements autour de ce quartier se devaient d'y faire référence pendant longtemps encore. L'adresse postale des équipements ainsi positionnés autour de cette voie qui desservira, dans un premier temps, le pôle médical et la médiathèque, deviendra par le vote de ce soir l'allée de la Céramique.

Il est proposé ensuite de donner à la médiathèque le nom de **Marina Tsvetaeva (1892-1941)**. Marina Tsvetaeva, immense poétesse russe, exilée en France de 1925 à 1939, a notamment séjourné à Moret-sur-Loing où elle a traduit la poésie de Pouchkine en 1936. Femme de renommée internationale, elle symbolise l'exigence littéraire, l'amour de la langue française – dans laquelle elle écrit directement– la force d'un esprit libre et frondeur, l'ouverture à d'autres cultures. Elle est issue d'une famille d'artistes, une mère pianiste et un père fondateur du musée des Beaux-Arts de Moscou. Comme Alfred Sisley, l'art de Marina Tsvetaeva ne sera reconnu qu'après sa mort. En 1919, visionnaire, la poétesse n'imagine son premier lecteur « naitre que dans 100 ans » soit 2019, c'est-à-dire aujourd'hui !

La dénomination suivante qu'il est proposé d'adopter est celle du parc public en lui donnant le nom de parc **Robert Louis Stevenson (1850-1894)**. Robert Louis Stevenson incarne l'écrivain voyageur, amoureux de la nature et des paysages. En 1875, il découvre le Sud de la Seine-et-Marne et rencontre la communauté des peintres de Barbizon. C'est là que naissent ses passions du voyage, des paysages, canaux, forêt, qui inspirent ses premiers écrits. La commune de Moret-Loing-et-Orvanne se situe au croisement de plusieurs routes à portée internationale : itinéraires européens Stevenson, routes de l'impressionnisme –parcours Alfred Sisley qui vient d'être officiellement attribué et dont Moret-sur-Loing est l'une des composantes essentielles– et l'Euroveloroute 3. C'est pourquoi baptiser le parc du nom de Robert Louis Stevenson nous a semblé perpétuer l'esprit voyageur et curieux de l'écrivain, et faire écho aux fonds spécifiques de la médiathèque sur l'impressionnisme et le paysage.

Les noms de ces deux artistes, fortement inspirés par notre territoire, s'inscrivent également dans une dimension européenne d'ouverture.

Enfin, pour donner une cohérence générale à notre politique de lecture publique, il a semblé pertinent de renommer la médiathèque de Veneux-les-Sablons dont la vocation est de se développer, créant ainsi un deuxième pôle de lecture publique de proximité sur le territoire de la commune. Le nom de **Louise Rivollier**, fondatrice de la bibliothèque, serait attribué à la salle de lecture de cette même médiathèque, et permettrait de conserver l'histoire et la mémoire de ce lieu public.

Il est également proposé de donner à la médiathèque le nom de **Sarah Bernhardt (1844-1923)**, qui a séjourné à Veneux-les-Sablons, dans la villa l'Aiglon tenant son nom de la pièce de théâtre d'Edmond Rostand dans laquelle la célèbre actrice s'est distinguée. Premier clin d'œil : Sisley a vécu dans cette villa en 1886. Deuxième clin d'œil : en 1909, Marina Tsvetaeva a 16 ans et se passionne pour Napoléon : elle traduit l'*Aiglon* d'Edmond Rostand et part seule à Paris pour voir Sarah Bernhardt dans ce rôle !

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dénominations proposées et détaillées ci-dessus.**

## QUESTIONS DIVERSES

----- Madame Epikmen souhaite connaître la date du prochain Conseil Municipal.

----- Monsieur Septiers répond que ce sera en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire,  
Y. ROUSSEAU



Le Maire,  
P. SEPTIERS

